

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

AUDIO ADDICT

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes par AUDIO ADDICT de marchandises, produits, matériels, accessoires, pièces de rechange, (ci-après désignées les "Marchandises") à tous ses clients, acheteurs et/ou distributeurs (ci-après "l'acheteur") et ce nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer dans les conditions particulières ou les conditions générales d'achat de l'acheteur. Il ne peut y être dérogé que par accord exprès et écrit figurant dans l'acceptation de commande et émanant d'un représentant dûment habilité de AUDIO ADDICT. Les représentants ne sont pas qualifiés pour déroger aux présentes conditions générales de vente, ou les modifier, ni pour engager AUDIO ADDICT par la signature de protocoles ou contrats.

1. COMMANDES

- 1.1 Les commandes ne sont réputées acceptées par AUDIO ADDICT et les engagements pris par AUDIO ADDICT ne sont valables qu'après confirmation écrite par AUDIO ADDICT de la commande et au plus tard à la date d'établissement de la facture par AUDIO ADDICT.
- 1.2 Le contrat est parfait à l'égard de l'acheteur et le lie dès la date à laquelle il a signé le formulaire de bon de commande. Toute résiliation postérieure par l'acheteur de sa commandedonne lieu à une indemnité forfaitaire égale à trois pourcent (3%) du montant hors taxe de la commande, sans préjudice de tous autres recours.
- 1.3 Les catalogues, prospectus, documentations techniques, tarifs ainsi que toutes informations communiquées à l'acheteur ne sont donnés qu'à titre indicatif, AUDIO ADDICT n'étant pas lié par les spécifications figurant sur lesdits documents. Toutes modifications aux Marchandises et documents visés ci-dessus peuvent être apportées par AUDIO ADDICT : (I) sans préavis, (II) sans qu'elles puissent donner lieu à réclamation de la part de l'acheteur et (III) sans obligation pour AUDIO ADDICT d'apporter les mêmes modifications aux Marchandises commandées antérieurement.
- 1.4 Aucun retour de marchandises ne sera autorisé sans accord préalable écrit de la part de la direction de AUDIO ADDICT.

2. DELAI DE LIVRAISON

- 2.1 Les délais de livraison prévus dans les bons de commandes et acceptés par AUDIO ADDICT n'ont qu'une valeur indicative et ne commencent à courir qu'à partir de la date de l'acceptation définitive par AUDIO ADDICT de la commande de l'acheteur.
- 2.2 Tout retard éventuel du fait de AUDIO ADDICT ne saurait autoriser l'acheteur à annuler sa commande, à refuser la livraison des Marchandises, à suspendre ou retarder les paiements et/ou à réclamer des dommages et intérêts ou remboursements de frais ou pénalités de retard de quelque nature que ce soit.
- 2.3 En cas de retard excédant trois mois à compter d'une sommation d'avoir à livrer des Marchandises adressées par l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à AUDIO ADDICT restée sans effet, l'acheteur a le droit de demander la résiliation de sa commande, sans droit à dommages et intérêts quelconques.
- 2.4 AUDIO ADDICT est libéré de l'obligation de livraison et plus généralement de ses obligations et ne saurait être tenu pour responsable des retards de livraison ou du préjudice direct et/ou indirect qui en résulterait par suite de la survenance de tous cas fortuits ou de force majeure, tels que notamment acte de toute autorité civile ou militaire, de fait ou de droit, guerre, mobilisation, révolte, grève totale ou partielle, incendie ou inondation, bris de machines, accidents, émeutes, interruption ou retard, des moyens de transport, faits de tout tiers y compris l'acheteur ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et l'empêchant directement ou à travers de ses fournisseurs de répondre à son obligation.
- 2.5 AUDIO ADDICT ne saurait être tenu pour responsable de son respect par ses fournisseurs de leurs obligations à son égard.
- 2.6 En cas de retard de livraison du fait de l'acheteur, le paiement des Marchandises est exigible à compter de la date de l'avis de mise à disposition des Marchandises notifié à l'acheteur par AUDIO ADDICT.

3. LIVRAISON

- 3.1 La livraison a lieu départ siège social de AUDIO ADDICT et vaut acceptation de la livraison. Le risque du transport est à la charge de l'acheteur à l'exclusion de toute responsabilité d'AUDIO ADDICT. En conséquence, il appartient à l'acheteur de couvrir dès la livraison sa responsabilité par une assurance contre les risques que les Marchandises peuvent encourir. AUDIO ADDICT n'effectue l'expédition et les opérations accessoires au transport qu'en qualité de mandataire de l'acheteur aux risques et périls de ce dernier sans que de telles opérations ne puissent conférer à AUDIO ADDICT la qualité de commissionnaire de transport ou de transporteur. En cas de perte, avarie ou retard, l'acheteur doit exercer son recours contre le Transporteur.
- 3.2 L'acheteur doit effectuer, lors de la livraison des Marchandises toute inspection et vérification nécessaires pour lui permettre de s'assurer qu'elles sont conformes à sa commande et que leur état est satisfaisant. Il doit faire s'il y a lieu les réserves nécessaires à l'égard du transporteur ou d'AUDIO ADDICT, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, postée dans un délai de trois (3) jours à compter de la date de livraison. A défaut de telles réclamations, les Marchandises sont considérées comme étant livrées en bon état et l'acheteur est présumé avoir renoncé à toutes réclamations et ne peut se prévaloir des défauts et vices apparents de la Marchandise.

4. REVISION DE PRIX

- 4.1 Les tarifs d'AUDIO ADDICT sont communiqués avec les présentes conditions générales de vente. Les prix de vente sont ceux des tarifs d'AUDIO ADDICT en vigueur à la date d'acceptation de la commande par AUDIO ADDICT pour le cas où elle est établie, ou à la date de facturation. Les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction de variations économiques pouvant survenir en cours de commande telles que hausse des matières premières, des produits importés, hausses afférentes aux Marchandises livrées, hausse des droits de douanes et autres redevances ainsi que des tarifs de transport tant du pays d'origine de la Marchandise que de ceux pratiqués sur le territoire français. Toutes augmentations résultant de ces variations postérieurement à la date de fixation des prix sont supportées par l'acheteur.
- 4.2 Sauf convention particulière écrite, les prix d'AUDIO ADDICT s'entendent nets, sortie de nos bureaux ou entrepôts, hors taxes, le coût du traitement et le cas échéant du port venant en sus.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 5.1 Nos factures sont payables au siège d'AUDIO ADDICT, quel que soit le mode de paiement, l'émission de traites, effets de commerce, (etc..) ne permettant aucune dérogation au lieu de paiement.
- 5.2 AUDIO ADDICT se réserve le droit de refuser de traiter avec des acheteurs qui ne présentent pas une solvabilité suffisante. AUDIO ADDICT peut en outre demander, s'il le juge utile, des garanties de paiement à l'acheteur, à défaut de telles garanties AUDIO ADDICT serait alors libéré de ses engagements. En outre, l'ouverture d'un compte ne peut se faire que dans le cas où la première commande égale au moins 535 Euros HT. et si les renseignements financiers donnés par la société d'assurance crédit de AUDIO ADDICT attribuée à l'acheteur une ligne de crédit.
- 5.3 A défaut de paiement à la date précisée sur nos factures, et le délai de règlement prévu par nos conditions générales de vente étant expiré, l'acheteur sera de plein droit et sans mise en demeure redevable d'une pénalité d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (loi du 31 décembre 1992). Tout rejet d'effet ou de chèque donnera lieu à une facturation forfaitaire de frais d'impayé.
- 5.4 La vérification de la facture d'AUDIO ADDICT par l'acheteur ne justifie pas une suspension des paiements.

6. RESERVE DE PROPRIETE

- 6.1 Les Marchandises livrées par AUDIO ADDICT restent sa propriété jusqu'à l'encaissement par elle de l'intégralité du prix convenu (loi 80-335 du 12 mai 1980). Le paiement du prix s'entend de son encaissement effectif et ne résulte pas de la simple remise de traite ou de tout titre créant une obligation de payer. Toutefois dès la livraison des Marchandises, tous les risques y afférents sont à la charge exclusive de l'acheteur. Au cas où l'acheteur viendrait à revendre ces Marchandises avant leur complet paiement, l'acheteur devra s'acquitter dès revente de l'intégralité du prix restant dû. Pendant la durée de la clause de réserve de propriété, l'acheteur s'engage à ne pas altérer les procédés d'identification des Marchandises.
- 6.2 A défaut du respect par l'acheteur de ses obligations, et en particulier à défaut de paiement du prix des Marchandises à une échéance convenue, la vente est résolue de plein droit, si bon semble à AUDIO ADDICT, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, AUDIO ADDICT ayant la faculté de reprendre immédiatement possession des Marchandises, sans aucune sommation, où qu'elles soient situées et ce aux charges et risques de l'acheteur. Des représentants de AUDIO ADDICT sont autorisés à pénétrer aux heures ouvrables dans les bâtiments de l'acheteur pour prendre possession des Marchandises ; toute somme versée à AUDIO ADDICT lui reste acquise et est imputée successivement sur la différence de valeur vénale de la Marchandise reprise puis sur les autres créances non réglées de AUDIO ADDICT sans préjudice de tous autres dommages et intérêts qu'AUDIO ADDICT peut exiger de l'acheteur.
- 6.3 L'acheteur est tenu d'assurer les Marchandises contre tous les risques pour une somme égale au prix de vente par AUDIO ADDICT et ce à compter de leur livraison et jusqu'au paiement complet de leur prix. Chaque fois que l'acheteur a droit à une indemnité quelconque au titre de ce contrat d'assurance, l'acheteur subroge AUDIO ADDICT dans ses droits, ce dernier étant autorisé à se faire remettre directement toutes indemnités.

7. GARANTIE

- AUDIO ADDICT garantit les Marchandises dans les conditions définies pour chacune des Marchandises. AUDIO ADDICT fournit avant toute commande sur demande de l'acheteur, toutes spécifications relatives à la durée de la garantie de la Marchandise commandée. En tout état de cause, la garantie de AUDIO ADDICT s'exerce dans les conditions ci-après :
- 7.1 La garantie de AUDIO ADDICT ne joue que pour les Marchandises accompagnées de leurs factures d'achat. De même, sont exclus de la garantie de AUDIO ADDICT tout dommage causé par une mauvaise installation, un usage anormal, un entretien non conforme aux prescriptions d'utilisations fournies par AUDIO ADDICT ou résultant de réparations ou de modifications apportées par l'acheteur non autorisées par AUDIO ADDICT, une négligence de l'acheteur, de ses agents, préposés ou de tous tiers.
 - 7.2 Au cas où un vice caché se révélerait, l'acheteur doit en avvertir immédiatement par écrit AUDIO ADDICT par une note détaillée décrivant les circonstances dans lesquelles il en a eu connaissance et ce au plus tard dans les huit (8) jours de sa découverte, faute de quoi il perdrait tout droit à garantie.
 - 7.3 Dans le cadre de cette garantie, AUDIO ADDICT ne peut être tenu à son choix qu'à la remise en état ou au remplacement dans ses ateliers de la pièce de la Marchandise dont la défectuosité aura été confirmée par AUDIO ADDICT à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice ou dommage. En particulier et à titre non limitatif, AUDIO ADDICT ne saurait être tenu pour responsable du préjudice matériel ou corporel, direct, indirect et/ou imprévisible résultant notamment de la privation de jouissance des Marchandises et ce compris pendant la durée des réparations, subi par l'acheteur, ses employés, agents, préposés, clients ou tous autres tiers. Les pièces ayant fait l'objet d'échanges dans le cadre de cette garantie restent la propriété de AUDIO ADDICT.
 - 7.4 Sont également exclus de la garantie de AUDIO ADDICT les services d'entretien normaux tels que mise au point ou remplacement "des fournitures d'entretien" effectué à l'occasion de ces services d'entretien et/ou par suite de la détérioration normale dû à l'usage.
 - 7.5 Les frais de main-d'œuvre de AUDIO ADDICT et d'expédition au titre de la garantie de AUDIO ADDICT restent à la charge de AUDIO ADDICT.
 - 7.6 En aucun cas la responsabilité de AUDIO ADDICT ne saurait être mise en cause du fait des dommages résultant du montage ou de l'installation défectueuse des Marchandises réalisés soit par des sous-traitants choisis par l'acheteur soit par des sous-traitants travaillant habituellement avec AUDIO ADDICT.
 - 7.7 A l'issue de la période de garantie, AUDIO ADDICT s'engage à réparer les PRODUITS toujours commercialisés par AUDIO ADDICT ou dont la commercialisation n'a pas été interrompue depuis plus de cinq ans. Dans ce cas, la réparation sera effectuée au tarif en vigueur au jour de la réparation et selon les conditions de réparation du service après-vente.

8. SERVICE APRES-VENTE

- 8.1 AUDIO ADDICT décline toute responsabilité quant aux appareils arrivant au S.A.V. sans emballage.
- 8.2 Les réparations sont payables comptant à réception du matériel.
- 8.3 Toute réparation effectuée à titre payant est garantie 2 mois à compter de la date de facturation, cette garantie s'applique exclusivement à la réparation elle-même (et non à la totalité de l'appareil). La garantie ne jouera que si la défectuosité ne provient ni d'une mauvaise installation, ni d'une négligence ou d'une modification imputable à l'acheteur.
- 8.4 Demandes de réparations gratuites (voir 7. GARANTIE).
- 8.5 AUDIO ADDICT ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la dégradation du matériel non récupéré 6 mois après la mise à disposition du matériel réparé, date de mise à disposition faisant foi.
- 8.6 Des frais de magasinage seront facturés aux prix forfaitaire de 10 Euros hors taxes par semaine passé ce délai (date courrier de rappel faisant foi).
- 8.7 Le client est informé du prix de la prestation demandée à AUDIO ADDICT, et plus généralement des taux et conditions de ventes de la Société et dont il lui a été donné connaissance.
- 8.8 Le client déclare renoncer aux pièces et éléments remplacés sauf indication contraire préalable à la réparation.
- 8.9 Tout devis n'étant pas suivi de réparation est facturé 45 Euros hors taxes.

9. LITIGES

Tous les litiges de quelque nature qu'ils soient, au titre des présentes conditions générales de vente, sont de la compétence exclusive des Tribunaux compétents du siège social de AUDIO ADDICT même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de demande incidente et de toutes autres actions, quelles que soient les modalités et lieu de paiement ou de livraison.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE (e-commerce)

AUDIO ADDICT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat de commerce en ligne est celui par lequel un professionnel propose à distance et par voie électronique la fourniture de biens ou services dans le cadre d'une activité économique

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DU VENDEUR DE BIENS

AUDIO ADDICT, 23, rue Henri Dunant, 94550 Chevilly-Larue,
N° Téléphone : 0664144025, adresse mail : info@audioaddict.fr
SARL au capital de 10 000 €
SIRET : 482 524 592 00011, NAF : 514F
N° TVA intra-communautaire : FR11482524592

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES BIENS OFFERTS

Les descriptifs techniques des produits proposés à la vente sont décrits dans les différentes pages du site Internet de la Société Audio-Addict, qui se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions relatives aux caractéristiques techniques des différents produits.

Sauf acceptation spéciale, les offres décrites sur notre site Internet s'appliquent en France. Pour des commandes passées en dehors de cette zone, nous vous remercions de nous contacter préalablement à la passation de votre commande.

La livraison se fera en France par Colissimo. Toutefois, d'autres modes de livraison pourront être envisagés selon vos demandes expresses.

Les matériels sont garantis un an pièces et main d'œuvre, par retour à notre atelier situé en Région Parisienne.

Si le produit est indisponible après passation de votre commande, le vendeur vous en informera par mail ou par courrier. Votre commande sera automatiquement annulée et vous serez immédiatement remboursé.

ARTICLE 4 : CONDITIONS CONTRACTUELLES DU VENDEUR

Le vendeur met à la disposition du consommateur les conditions de vente d'une manière qui permettent leur accès permanent et facile, leur conservation et leur reproduction. Il reste engagé par son offre tant qu'elle est accessible par voie électronique de son propre fait.

ARTICLE 5 : MENTION DETAILLEE DU PRIX DU BIEN

Lors de la conclusion de l'achat, les renseignements suivants apparaîtront (en euros):

- Prix d'achat toutes taxes comprises
- Frais annexes (frais de traitement)
- Frais de livraison (France Métropolitaine, DOM-TOM, Union Européenne, hors Union Européenne)

S'agissant des produits expédiés hors UE et DOM-TOM, le prix sera calculé hors taxes sur la facture. Des droits de douane ou taxes locales, droits d'importation sont susceptibles d'être exigibles. Nous vous conseillons de vous renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales.

ARTICLE 6 : CONCLUSION DU CONTRAT EN LIGNE

Article 6-1 : Formalités préalables

Avant de confirmer son acceptation de l'offre, le consommateur vérifie :

- le détail de sa commande :
 - o produits ou services concernés
 - o réductions de prix éventuelles
 - o mode de livraison
- le prix total TTC
- et corrige d'éventuelles erreurs

Article 6-2 : Confirmation de la commande par le consommateur

Le consommateur confirme la commande comprenant les éléments récapitulatifs suivants :

- informations relatives à l'offre du contrat (nom et coordonnées du vendeur, frais de livraison, modalités de paiement, de livraison ou d'exécution)
 - informations sur les conditions et modalités d'exercice du droit de rétractation
 - adresse de l'établissement du fournisseur où le consommateur peut présenter ses réclamations
 - informations relatives au service après-vente et aux garanties commerciales
- Le contrat sera conclu définitivement entre les deux parties lorsque le consommateur aura matériellement réitéré l'acceptation du contrat par le procédé du "double clic".

Article 6-3 : Accusé de réception de la commande

Le vendeur adresse à l'acheteur un accusé de réception de la commande qui lui a été adressée par voie électronique, dans les meilleurs délais. Cette formalité donne à l'acheteur la certitude que son intention de contracter a bien été prise en compte.

ARTICLE 7 : PAIEMENT

Le règlement s'effectue immédiatement par carte bancaire, et est, sauf utilisation frauduleuse, irrévocable.

ARTICLE 8 : DELAI DE RETRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de sept jours à compter de la réception de son achat pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni de payer de pénalités, à l'exception des frais de retour du produit, le cas échéant .

Le vendeur rembourse l'acheteur dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date de rétractation.

ARTICLE 9 : LIVRAISON DU BIEN

La livraison du bien s'effectue dans le délai stipulé au contrat ou, à défaut, dans les 30 jours à compter du jour suivant celui où le consommateur a transmis sa commande, à peine de résolution du contrat et du remboursement des sommes versées.

Pour toutes réclamations, le consommateur doit envoyer un courrier par tous moyens, y compris électronique, à l'adresse sis indiquée : Audio Addict, 23, rue Henri Dunant, 94450 Chevilly-Larue.

ARTICLE 10 : GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts résultant de l'emballage, des instructions de montage.

En cas de défaut de conformité, le consommateur a une double option qui s'exerce sans frais :

- le remplacement ou la réparation du bien acheté. Toutefois, si le choix du consommateur entraîne un coût manifestement disproportionné compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut, le vendeur peut décider de procéder selon l'autre modalité.
- la restitution du prix.

Si le bien livré n'est pas conforme à votre commande, nous vous recommandons d'envoyer un courrier électronique à l'adresse : info@audioaddict.fr

Préciser les informations suivantes :

- numéro de commande, vos prénom, nom et adresse
- référence du ou des articles que vous souhaitez renvoyer

- motif du retour du ou des articles non conformes : articles endommagés, qualité non conforme à vos attentes, etc...
- la modalité que vous avez choisie (remplacement/réparation ou remboursement)

Lorsque nous aurons reçu votre article, nous vous informerons par courrier électronique de la suite donnée. En cas de remboursement, il sera fait par chèque dans les trente jours ouvrables après réception de l'article renvoyé.

ARTICLE 11 : DONNEES NOMINATIVES

Le consommateur donne son consentement, sauf notification contraire par courrier électronique ou postal, à l'utilisation des données nominatives recueillies aux termes de la présente commande au titre du fichier de clientèle du vendeur. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le consommateur dispose à tout moment, notamment, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE A L'ACTIVITE DU VENDEUR

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français.

ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES

Le consommateur peut choisir entre plusieurs voies de règlement des litiges.

Article 13-1 : Médiation

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis au règlement de la médiation du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) auquel les parties déclarent adhérer.

Article 13-2 : Recommandation en ligne

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la Recommandation en ligne du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) auquel les parties déclarent adhérer.

Article 13-3 : Renvoi au droit commun

Le tribunal territorialement compétent, en cas de litige, sera celui de Créteil (94000).